

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022**

Le premier mars deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VOISE, légalement convoqué le vingt-deux février s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Mylène PICHARD, Maire.

**Étaient présents** : Mme PICHARD Mylène, M. PINSAULT Pascal, M. FERREOL André, Mme ARNAUD Sandrine, M. CLÉMENT Thomas, M. DEMANGE Nicolas, Mme NAVARRO Solange, M. AVICEAU Thomas, Mme LECOMTE Josette, M. DUMONT Dominique, formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée** : Mme Ana MICHEL (pouvoir à Mme Mylène PICHARD)

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire demande qu'une minute de silence soit observée par solidarité avec le peuple Ukrainien.

### **Subventions communales**

Le conseil municipal reconduit l'ensembles des subventions versées aux associations pour 2022.

### **Adhésion au GIP RECIA**

Mme le Maire présente au conseil les services proposés par le Groupement d'Intérêt Public Région Centre Inter Active GIP RECIA à savoir le déploiement des services d'E-administration, notamment la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture ainsi que l'Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données et elle demande de se prononcer sur une adhésion à ce groupement.

Le conseil après en avoir délibéré donne son accord pour que la commune adhère aux services de GIP RECIA domicilié à Olivet (Loiret) : services d'E-administration Solaere et Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données et autorise Mme le Maire à signer les conventions et tous documents y afférant.

### **Passage à la comptabilité M57**

Madame le Maire informe le conseil que le passage à la comptabilité M57 est obligatoire pour l'ensemble des collectivités et que cette procédure doit s'étaler entre 2022 et 2024.

Après délibération le conseil décide à l'unanimité d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Retrait de 3 communes du SIPSTA**

Mme le Maire informe le conseil que dans sa séance du 2 décembre 2021 le SIPSTA a validé la sortie des communes de SAINVILLE, SAINT-LEGER-DES-AUBEES et GOMMERVILLE sans versement de soulte. Il appartient à chaque commune membre de délibérer dans un délai de 3 mois ;

Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la sortie des 3 communes Sainville, Saint-Léger-des-Aubées et Gommerville du syndicat SIPSTA sans versement de soulte.

### **Evaluation du Transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines**

Mme le Maire expose que la commune de Voise a été destinataire par le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de sa décision du 16 novembre 2021 concernant la Gestion des Eaux pluviales Urbaines.

La commune est concernée directement par ce dossier. Il convient de rappeler que la collectivité a participé aux travaux de la CLECT.

Elle propose au conseil de se prononcer sur cette évaluation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'évaluation rendue par la CLECT du 16 novembre 2021 dans sa décision communiquée récemment par son Président ;

ACCEPTÉ les conclusions des différents documents joints et l'évaluation forfaitaire (par mètre linéaire) retenue de 1,10 € / ml de réseaux des eaux pluviales et de 0,33 € / ml pour les réseaux unitaires ;

PRECISE que l'évaluation effectuée par la CLECT aura un impact pour l'Attribution de compensation 2022 de la commune et qu'un remboursement sera également à prévoir au titre de l'année 2021 ;

AUTORISE le Maire à signer les actes liés à ce dossier.

### **Travaux**

Des devis sont demandés pour :

- Le remplacement de la chaudière du logement du 1 rue de Chartres
- La création de trottoirs au 44 et 46 rue de Chartres
- Le goudronnage des trottoirs rue de Chartres jusqu'à la Place de l'Eglise

### **Tours de garde élections**

Le conseil établit les tours de garde pour les élections présidentielles les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

### **Divers**

Une convocation sera adressée aux propriétaires concernés pour le bornage du chemin de la vallée selon son tracé initial.

L'enfouissement des réseaux pour tout le reste de la commune a été demandé pour 2023 mais le Syndicat d'Energie d'Eure-et-Loir ne pourra pas tout faire en une seule tranche.

L'Apave passera contrôler les installations techniques du city-stade le 28 avril

Une chasse aux œufs est prévue le lundi de Pâques matin pour les enfants jusqu'à 8 ans.

Pour extrait certifié conforme

Le 4 mars 2022

Le Maire, Mylène PICHARD